

COMMUNE DE MARCILLY EN GAULT

Procès-verbal du Conseil municipal du 16 février 2024

Membres présents : 14

Agnès THIBAUT, Jean-Pierre AMOUREUX, Charlène BODARD, Patricia CORDIER, Thibault DAPREMONT, Régis DEXANT, Gaëlle FORNETTE, Sébastien GAY, Bruno GROSSI, Patricia IBANEZ, Aline MOLLER-GRASSER, Francis RINGOT, Pascal ROUSSEL, Valérie de SARIAC.

Absente excusée : Annie MANDION

Madame le Maire ouvre la séance à 18h30 et confie le secrétariat de séance à Aline MOLLER-GRASSER

Ordre du jour :

COMMUNE

- Délibération travaux route de Neung : DDAD – Amendes de police
- Convention de maîtrise d'ouvrage unique relative aux travaux d'aménagement de sécurisation route de Neung
- Organisation de la semaine scolaire – Rentrée 2024
- Autorisation de verser une avance de 25% au SIVOS avant le vote du budget : 12 665 €
- Prime pouvoir d'achat
- Compte-rendu de la réunion du 12 février 2024 sur la prévention des risques et la gestion des crises sous la conduite de Monsieur le Préfet
- Défense Extérieure Contre l'Incendie
- Communication PLUi

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

COMMUNE

Compte-rendu du conseil municipal du 16 février 2024 : approbation à l'unanimité

Délibération travaux route de Neung : DDAD – Amendes de police

Mme le Maire présente la mise à jour du tableau de financement pour un montant global de 169 451 €. Le conseil approuve la demande de subvention de 70 000 € au titre de la dotation départementale d'aménagement durable. Le montant des amendes de police sera traité ultérieurement.

Convention de maîtrise d'ouvrage unique relative aux travaux d'aménagement de sécurisation route de Neung : le conseil départemental ayant accepté de prendre en charge l'enrobé, il y a lieu de prévoir une convention de maîtrise d'ouvrage partagée. Adopté par le conseil.

Organisation de la semaine scolaire – Rentrée 2024 : l'organisation du temps scolaire sur 4 jours, reconduite et votée par le conseil d'école le 12 février 2024, est validée par le conseil municipal.

Autorisation de verser une avance de 25 % au SIVOS avant le vote du budget : 12 665 €. Approuvé à l'unanimité.

Prime pouvoir d'achat : votée au conseil du 24 novembre 2024, elle requiert une nouvelle délibération après validation par le Comité Social Territorial. Dont acte.

Compte-rendu de la réunion du 12 février 2024 sur la prévention des risques et la gestion des crises sous la conduite de Monsieur le Préfet avec la participation des services de la préfecture, du SDIS, du conseil départemental, des forces de sécurité et de l'AMF. *Cf annexe 1.*

Etaient invités Eric MENASSI, Maire de TREBES et Sébastien LEROY, Maire de MANDELIEU-LA-NAPOULE pour témoigner de leur expérience (attentat, tempête, inondations catastrophiques).

Anticipation, pragmatisme, réactivité sont les maîtres-mots dans ces circonstances et l'outil le mieux adapté est le PCS (obligatoire maintenant dans toutes les communes).

Le récent classement de la Sologne « **massif à risques** » doit nous inciter, **collectivement**, à la plus grande vigilance.

Un 3^{ème} exercice sera programmé prochainement, auquel Mme le Maire demande aux conseillers et aux agents communaux de participer le plus activement possible.

Une réunion publique d'information à destination des habitants de la commune est également prévue.

Défense Extérieure Contre l'Incendie : le décret 2022-1091 du 29 juillet 2022 prévoit la création d'un service public de la DECI. *Cf annexe 2.*

Sa mise en œuvre sous la responsabilité du Maire et en interaction avec le SDIS requiert une mobilisation importante à laquelle des volontaires sont appelés à se joindre.

Communication PLUi : un courrier sera prochainement adressé aux propriétaires fonciers afin qu'ils se manifestent auprès de la mairie s'ils souhaitent changer la destination d'une partie de leurs biens.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Le goûter-ciné du 1^{er} février à destination des Anciens a connu un franc succès
- Demande du FCM de changer les portes extérieures du local du foot

A ce propos il est rappelé que l'ensemble des installations sportives, les jeux, font l'objet de contrôles de sécurité périodiques tout comme les bâtiments de la commune.

- Accès handicapé classes à compléter
- Demande de remplacement du congélateur de la salle des fêtes
- Arrachage des thuyas rte de Neung par T.Dapremont (économie de 500 € sur les travaux programmés)

- Calendrier : 23 février 19h messe de fin de travaux de l'église 1^{ère} tranche

15 mars 18h30 commission finances

5 avril chorale enfants à Millançay

6 avril paëlla du comité des fêtes

8 avril 19h conseil municipal

9 avril concert enfants et Chœur et Partage à la Pyramide
24 mai 18h30 conseil municipal

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50.

La secrétaire de séance

Le Maire

Annexe 1

Réunion du 12 février 2024 sur

LA PREVENTION DES RISQUES et LA GESTION DE CRISES

sous la conduite de M. le Préfet Xavier PELLETIER

*en charge dans son précédent poste de la reconstruction des vallées dévastées
dans les Alpes maritimes par le passage de la tempête Alex*

avec la participation des services de la préfecture, du SDIS, du conseil départemental, des forces de sécurité ainsi que, au titre de l'AMF, Catherine LHERITIER pour la coordination.

Eric MENASSI, Maire de TREBES et Sébastien LEROY, Maire de MANDELIEU-LA-NAPOULE étaient invités pour témoigner de leur expérience (attentat, tempête, inondations catastrophiques), et *dire combien le maire est au centre de la gestion de crise.*

Constat : depuis 1950 les catastrophes ont été multipliées par 4 (aléas climatiques, accidents, sans oublier les suicides). La récurrence de plus en plus forte des menaces ainsi que l'augmentation de leur intensité déstabilisent l'environnement et posent la question de la soutenabilité des moyens pour y faire face.

Le développement de la culture de l'anticipation, le pragmatisme, la réactivité deviennent nécessité. Cet état de fait exige une prise en considération collective de par l'Etat mais aussi par les élus et les habitants : *il s'agit d'appivoiser le risque, d'assurer une coordination devenue indispensable et de gérer l'urgence absolue auprès des habitants* (notamment en cas- fréquent- de coupures de réseaux de communication).

« L'environnement républicain est une chance » : le maire est responsable de tout, mais n'est pas seul. Les services de l'Etat, le SDIS, la Gendarmerie sont à ses côtés, mais les conseillers municipaux ont leur rôle à jouer ainsi que les habitants pour peu qu'ils soient informés et formés.

Prévoir l'imprévisible, penser l'impensable, avoir conscience de « l'effet domino » d'une crise.

A cet effet le PCS – opérationnel et pas seulement livresque- en est l'outil, à l'identique de la check-list avant décollage !

Le récent classement de la Sologne « massif à risques » doit nous inciter à la plus grande vigilance.

Annexe 2

DECI : DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE

Décret 2022-1091 du 29 juillet 2022

Information générale

Assurer, en fonction des besoins résultant des risques à prendre en compte, l'alimentation en eau des moyens des services d'incendie et de secours par l'intermédiaire de points d'eau identifiés.

La DECI ne relève plus du pouvoir de police générale du Maire, mais du pouvoir de police administrative spéciale de la DECI attribuée au Maire dans le cadre de la création d'un service public « DECI ».

Changements : d'une couverture uniforme sans distinction : 120 m³ d'eau utilisables en 2 heures à moins de 200 m du risque à défendre, on adopte une approche pratique et pragmatique adaptée aux risques au travers de grilles de couverture par activité déterminant les quantités d'eau statique et/ou dynamique exigibles, le nombre de PEI nécessaires et enfin les distances maximales de PEI par rapport au risque.

Activités : habitations, établissements recevant du public, petits établissements industriels et artisanaux soumis au code du travail, exploitations agricoles et autres (ZA, ZC, ZI, parcs de stationnement couverts, campings, aires de gens du voyage...

Avis de la DECI requis sur les documents d'urbanisme.

Missions relevant du service public de la DECI :

- création et aménagement des points d'eau incendie identifiés
- accessibilité, numérotation, signalisation des PEI
- entretien, maintenance et contrôle technique des PEI

Gestion dans le cadre d'une convention avec le SDIS 41

Quid des PEI privés ? des PENA ?

PEI : Point d'eau incendie

PENA : Point d'eau naturel ou artificiel